

! RAPPEL!
DEPUIS 2013
DISTRIBUTION DE SACS POUBELLES BLANCS
APRÈS PAIEMENT DE LA TAXE

Chaque chef de ménage se verra attribuer **deux sacs poubelles blancs de 30 l par personne composant son ménage** (la situation au 1^{er} janvier 2016 étant seule prise en considération) sur présentation, **avant le 30 novembre 2016**, de sa **carte d'identité** **et de l'extrait bancaire attestant du paiement effectif de la taxe** sur l'enlèvement des immondices.

Cette distribution aura lieu à la **Maison communale** (rue de Marbais 37 à 1495 Villers-la-Ville) les **lundis de 9h à 12h** et les **vendredis de 18h à 20h**.

LA GESTION ET LE COÛT-VÉRITÉ DES DÉCHETS 2015

Commune : Villers-la-Ville

Intercommunale : I.B.W.

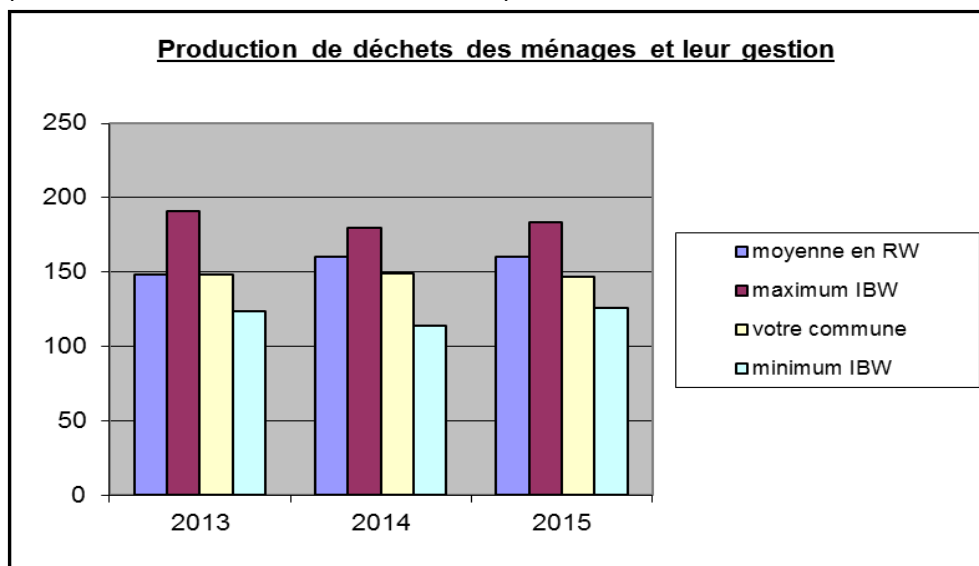
Nombre d'habitants (01/01/2015) : 10.395

1) La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne kg/an/habitant 2014	Moyenne à Villers-la-Ville kg/an/habitant 2015	Quel est le service de collecte et de traitement ?
Ordures ménagères	160,63	146,79	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets verts	71,62	71,91	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Compostage
Encombrants	44,12	33,22	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	98,62	88,26	Parcs à conteneurs / Recyclage
Bois	32,21	36,95	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	53,35	48,68	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Verres	29,09	26,02	Parcs à conteneurs + Bulles / Recyclage
PMC	15,71	14,66	Collectes sélectives en porte à porte + parcs à conteneurs / Recyclage
Métaux	6,72	8,56	Parcs à conteneurs / Recyclage
DEEE	5,99	7,67	Parcs à conteneurs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	8,34	11,03	Parcs à conteneurs / Tri – Valorisation - Recyclage
TOTAL	526,4	493,75	

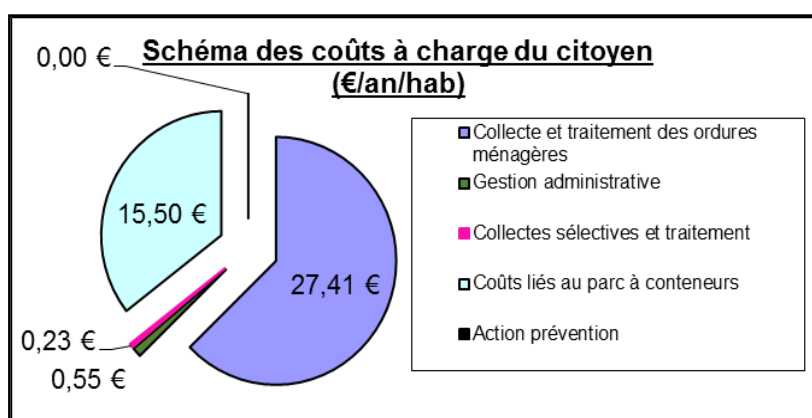
Année	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères IBW en kg/habitant/an		Ordures ménagères Moyenne communale en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2013	148,31	123,60	190,96	148,46
2014	160,63	113,80	179,51	148,99
2015	160,63	125,95	183,65	146,79

(*) Moyenne 2014 prise en considération car 2015 non communiquée



2) Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2015

	€/an/habitant	En %
Collecte et traitement des ordures ménagères	27,41€	62,74 %
Gestion administrative	0,55 €	1,26 %
Collectes sélectives et traitement	0,23 €	0,53 %
Coûts liés au parc à conteneurs	15,50 €	35,48 %
Actions de prévention	0,00 €	0,00%
	43,69 €	100 %



Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales : 11,25 €/Tonne en UVE*

Taxes provinciales : 1,74 €/Tonne en UVE

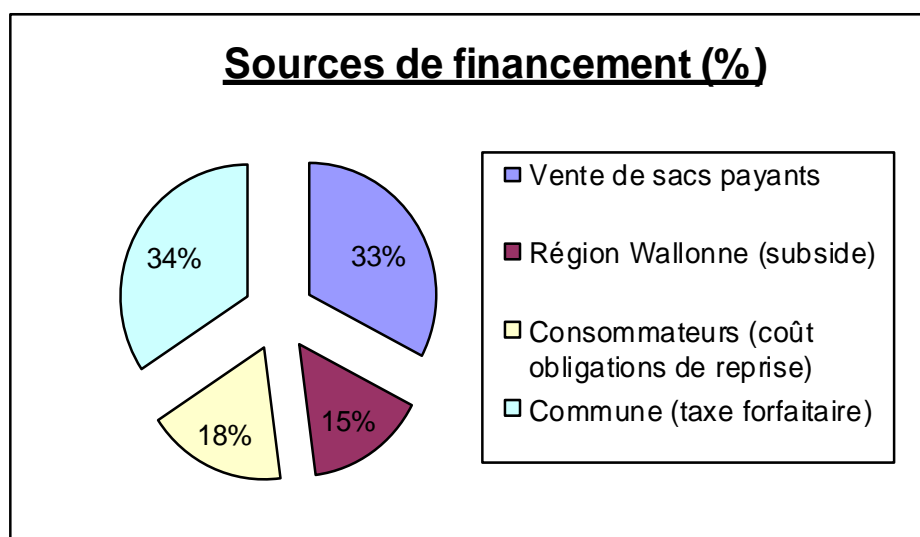
Taxes communales : 3 €/Tonne en UVE

*UVE : Unité de Valorisation Energétique = incinérateur

ATTENTION NON COMPRIS (ramassage et évacuation des dépôts sauvages, cimetières, ...)

3) Sources de financement

Vente de sacs payants	198.789,05 €	32,65 %
Région Wallonne (subside)	93.014,72 €	15,28 %
Consommateurs (coût obligations de reprise)	108.211,95 €	17,78 %
Commune (taxe forfaitaire)	208.741,00 €	34,29 %
Total	608.756,72 €	100,00 %



4) Votre contribution directe à la commune et le service y afférant

a) Services :

« Service minimum » : Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
Collectes sélectives des papiers, des verres et des PMC
Parc à conteneurs

Services complémentaires : Collecte de sapins de Noël
Collecte des encombrants (système à la demande payant)

b) Extrait du règlement taxe :

	Isolé	ménage de 2 personnes	ménages de 3 personnes et +	secondes résidences	indépendants et commerçants
2015	32 €	48 €	65 €	65 €	65 €

5) Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant (€)
Huiles usagées	VALORLUB	0,09
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,33
Emballages	FOST PLUS	5,50
Pneus	RECYTYRE	1,85
DEEE	RECUPEL	1,64

6) Comment réduire votre facture déchets ?

*Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économies pour vous !
Participez aux collectes sélectives !*

Conseils de prévention :

- ☺ *Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires.*
- ☺ *Broyez vos tailles de haies et d'arbres pour épandre le broyat autour de vos plantations.*
- ☺ *Achetez seulement ce dont vous avez besoin.*
- ☺ *Évitez le gaspillage de denrées alimentaires, n'achetez que les quantités nécessaires, rangez régulièrement le contenu de votre frigo.*
- ☺ *Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables,...) ou de mauvaise qualité.*
- ☺ *Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements).*
- ☺ *Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes.*
- ☺ *Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage.*
- ☺ *Vous souhaitez jeter des objets, peuvent-ils encore servir ? Pensez au réemploi (réparer, donner, emprunter, revendre).*
- ☺ *Privilégiez l'emballage en verre à tout autre contenant.*
- ☺ *Achetez malin pour jeter moins : évitez le suremballage.*
- ☺ *Choisissez les boissons en bouteilles consignées.*
- ☺ *Venez au parc à conteneurs quand vous avez un coffre plein de déchets, préalablement triés.*

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale :

- *Participation à la campagne sur le gaspillage alimentaire.*
- *Journées de collectes de vélos, de jouets.*
- *Formation courte au compostage.*

7) Renseignements : service environnement

071/87.03.89